



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

# RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

2 juillet 2009

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire,  
à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture :  
[www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) rubrique Action de l'Etat  
les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre  
duquel la publication est réalisée.

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**  
**ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 2 juillet 2009 a été affiché ce jour ;
- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr)

A Angers, le 2 juillet 2009

Pour le Préfet  
et par délégation  
l'attachée,

signé

Isabelle NICOL

# SOMMAIRE

## **I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES**

## **II – ARRÊTÉS**

### DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

Bureau de la coordination et du courrier

- Délégation de signature à M. Frédéric LEHELON, Directeur interdépartemental des routes – Ouest, pour la gestion et l'exploitation du domaine public routier national.....6

### TRESORERIE GENERALE DE MAINE ET LOIRE

- Délégation de pouvoirs.....8

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

- Nomination des membres de la Commission, Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA).....9

## **III - AVIS ET COMMUNIQUES**

## **I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES**

## **II – ARRÊTÉS**

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES  
Bureau de la coordination et du courrier

Arrêté DAPI/BCC n° 2009-892

g/SDR del DIRO 07-2009

- Délégation de signature à M. Frédéric LECHÉLON, Directeur interdépartemental des routes – Ouest, pour la gestion et l'exploitation du domaine public routier national

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de la route,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code des postes et télécommunications,  
VU la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005,  
VU le décret 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,  
VU le décret 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes,  
VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,  
VU le décret de Monsieur le Président de la République, du 27 juin 2008, nommant Monsieur Marc CABANE Préfet de Maine-et-Loire,  
VU l'arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national,  
VU l'arrêté ministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes,  
VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2006 portant organisation de la direction interdépartementale des routes ouest,  
VU l'arrêté ministériel du 17 juin 2009 nommant Monsieur Frédéric LECHÉLON, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur interdépartemental des Routes Ouest à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009,  
SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire,

ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric LECHÉLON, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, chargé des fonctions de directeur interdépartemental des Routes Ouest, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les décisions suivantes :

A. Gestion du domaine public routier national

1. Déclassement d'une route ou d'une section de route nationale (Article R 123-2-I du Code de la voirie routière).
2. Délivrance de l'agrément prévu pour la création de voies accédant aux routes nationales (Article R 123-5 et L 123-8 du Code de la voirie routière).
3. Délivrance des autorisations de voirie (permission de voirie et permis de stationnement ou de dépôt) (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
4. Installation des distributeurs de carburant ou des pistes (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
5. Retrait ou refus d'autorisation de voirie (permission de voirie et permis de stationnement).

6. Convention d'occupation du domaine public routier national (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
  7. Accord d'occupation du domaine public routier national (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
  8. Autorisation d'entreprendre les travaux lors d'une occupation du domaine public routier national (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
  9. Délivrance des permissions de voirie d'occupation du domaine public routier national par les exploitants de réseau ouvert au public (Opérateurs de télécommunications) ( Article R 20-45 à R 20-53 du code des Postes et télécommunications).
  10. Convention de partage de l'occupation du domaine public routier national par les exploitants de réseau ouvert au public (opérateurs de télécommunications) (Article R 20-54 du code des postes et télécommunications).
  11. Convention technique dans le cadre des travaux réalisés par les collectivités territoriales, ayant la compétence voirie, sur le domaine public routier de l'Etat (Article L 1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).
  12. Délivrance des alignements le long du domaine public routier national (Article L 112-3 du code de la voirie routière).
  13. Remise au service du domaine pour aliénation des parcelles du domaine privé adossé au domaine public routier de l'Etat (Article 19 du décret n° 2004-374 du 20 avril 2004).
  14. Approbation des plans d'alignement des routes nationales (Article L 123-6 alinéa 1 du code de la voirie routière).
- B. Exploitation du réseau routier national
1. Réglementation de la police de la circulation (Articles R 411-4 ; R 411-7-I 1 a et e ; R 411 -7-I- 2 ; R 411-8 ; R 411-9 du code de la route).
  2. Réglementation du passage sur les ponts (Article R 422-4 du code de la route).
  3. Établissement des barrières de dégel (Article R 411-20 du code de la route).
  4. Réglementation des interdictions et restrictions de circulation (Articles R 411-18 ; R 411-21-1 du code de la route).
  5. Réglementation du stationnement (Article R 417-12 du code de la route).
  6. Réglementation de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes (Articles R 418 – 5 II 2° et R 418 – 7 2° alinéa du code de la route).
  7. Réglementation des motocyclettes, tricycles et quadri-cycles à moteurs, cyclomoteurs et cycles (Article R 431-9 du code de la route).
  8. Délivrance de l'autorisation spéciale de circuler prévue par l'article R 432-7 du code de la route.

**Article 2** : Monsieur Frédéric LECHELON peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à des fonctionnaires placés sous son autorité. Copie de cette décision sera adressée au préfet.

**Article 3** : L'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2008-964 du 16 juillet 2008, donnant délégation de signature à Monsieur Alain DECROIX, chargé des fonctions de directeur interdépartemental des Routes Ouest, est abrogé.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur interdépartemental des routes - Ouest, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire

Fait à Angers, le 2 juillet 2009

Le Préfet de Maine et Loire

signé

Marc CABANE

2009

1, rue Talot - B.P. 84112  
49041 ANGERS Cedex 01  
02.41.20.22.00

Télécopie : 02.41.20.22.59

**LE TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL**

- Délégation de pouvoirs

à

Monsieur le Receveur Général des Finances  
Trésorier-Payeur Général  
de la Région ILE DE FRANCE

**Jean-Paul MARTIN**  
*Trésorier-Payeur Général*

Monsieur le Payeur Général du Trésor  
Mesdames et Messieurs les Trésoriers-Payeurs Généraux  
Mesdames et Messieurs les Receveurs des Finances  
Messieurs les Payeurs Généraux  
Messieurs les Payeurs

**DELEGATION DE POUVOIRS**

Nom	du	mandataire
signature et paraphe		

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par suite de changements intervenus dans mes services, j'ai modifié, comme suit, par acte sous seing privé, la liste de mes mandataires.

Il convient d'ajouter et de modifier dans le titre :

**Délégations générales :**

- Avec effet au 01/07/2009 :  
- Mme Aline **ADNOT** Receveur Percepteur  
Chef de Division du Pôle  
« Optimisation des Moyens et Pilotage »

Aline **ADNOT**

reçoit délégation de signature dans la limite de compétence de son service pour tous les documents courants.

Il convient de supprimer dans le titre :

**Délégations générales :**

- Au 01/03/2009  
- M. Régis **COLIN** Inspecteur Principal Auditeur  
et Conseiller Formation départementale

Vous voudrez bien trouver, ci-contre, pour l'intéressée, un spécimen de signature.

Signé : Jean-Paul **MARTIN**,  
*Trésorier-Payeur Général*

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

- Nomination des membres de la Commission, Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)

Arrêté DAPI-BCC n° 2009 - 886

ARRÊTE PREFECTORAL

Le Préfet de Maine-et-Loire,  
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif,

VU le code rural et notamment les articles R 313-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral DAPI-BCC n° 2007-144 du 19 février 2007 fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles habilitées,

CONSIDERANT que le nombre de personnes qualifiées prévues par le code rural ne permet pas d'accueillir au sein de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture l'ensemble des centres de gestion oeuvrant en Maine-et-Loire,

**Sur proposition** du Directeur Départemental de l'Equipelement et de l'Agriculture,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture est placée sous la présidence du Préfet ou de son représentant et comprend :

- le Président du Conseil Régional ou son représentant,
- le Président du Conseil Général ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Equipelement et de l'Agriculture ou son représentant,
- le Trésorier-Payeur Général ou son représentant,
- le Président de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou son représentant,

**Article 2 :** Sont nommés membres de la C.D.O.A. en qualité de président d'établissement public de coopération inter-communale ayant son siège dans le département ou de représentant d'un syndicat mixte de gestion d'un parc naturel régional ou de pays :

TITULAIRE	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
M. Claude MAINGUY Représentant le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine Maison du Parc 7, rue Jeanne d'Arc 49730 MONTSOREAU	Mme Marie-Jo HAMARD Présidente de la communauté de communes de la région de Pouancé-Combrée 13, place de la Madeleine 49420 POUANCE	M. Pierre MALINGE Vice-président de la communauté de communes du canton de Montrevault 17, rue Saint-Nicolas - BP 24 49110 MONTREVAULT

**Article 3 :** Sont nommés membres de la C.D.O.A. en qualité de représentants de la Chambre d'Agriculture :

TITULAIRES	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
M. Alain DENIEULLE 5ème associé - collègue 1 « La Daudaie » 49250 LE TREMBLAY	M. Pascal GALLARD 3ème secrétaire adjoint - collègue 1 « La Rielle » - La Boutouchère 49410 SAINT FLORENT LE VIEIL	M. Olivier LECOMTE 1 <sup>er</sup> associé - collègue 1 Place du Château 49560 PASSAVANT S/LAYON
M. Christian CORVAISIER 7ème associé - collègue 5E « Le Petit Clos » 49350 LES ROSIERS S/LOIRE	M. Jérôme DELETRE 6ème associé - collègue 5E « La Blière » 49770 LA MEIGNANNE	M. André CHARBONNIER Collège 4 « Le Moulin de la Coudre » 49770 LA MEIGNANNE

■ membres nommés au titre des sociétés coopératives agricoles autres que celles mentionnées à l'article 3 du présent arrêté :

TITULAIRE	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
M. Daniel DESHAYES Collège 5B « L'Ouvrinière » 49500 SEGRE	M. Vincent RETIF Collège 5B « Les Monteaux » 49680 VIVY	M. Bernard BELOUARD 2ème vice-président 1, rue des Moulins 49700 MONTFORT

**Article 4 :** Sont nommés membres de la C.D.O.A. en qualité de représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture :

	TITULAIRE	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
Au titre des entreprises agroalimentaires non coopératives	M. Jean-Louis MAINFROID Chef du secteur agricole, entreprise CELIA 61, rue du Poirier 49450 ST MACAIRE EN MAUGES	M. Claude BOISBUNON Responsable de la collecte laitière 10, rue des Noisetiers Z.A.C. Sureaux 49800 BRAIN S/L'AUTHION	<i>Pas de désignation</i>
Au titre des entreprises agroalimentaires coopératives	M. Hervé BOISSEAU Administrateur TERRENA « Le Verger » 49500 CHAZE S/ARGOS	M. Louis-Luc BELLARD Président des Vergers d'Anjou « Les Formalets » 49130 STE GEMMES S/LOIRE	M. Michel BLET « Le Pré Clos » 49310 ST HILAIRE DU BOIS

**Article 5 :** Sont nommés membres de la C.D.O.A. en qualité de représentants des syndicats d'exploitants agricoles à vocation générale habilités :

■ au titre de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (F.D.S.E.A.) :

TITULAIRES	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
M. Jean-Louis GAZON Membre du conseil « La Belle Dentière » 49500 LA CHAPELLE SUR OUDON	M. Patrice HAMARD Membre du conseil « Le Haut Loutre » 49440 CHALLAIN- LA- POTHERIE	Mme Jacqueline COTTIER Membre du conseil « La Chapelle » 49220 CHAMPTEUSSE SUR BACONNE
M. Michel TIJOU Membre du conseil « Les Noues » 49120 ST LEZIN	M. Xavier BOUMARD Membre du conseil « La Lande Boiziau » 49600 JALLAIS	M. Michel NEAU Membre du conseil « Le Theil » 49410 ST-FLORENT- LE-VIEIL
M. François BEAUPERE Secrétaire général adjoint « Le Champ Blanc » 49770 LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE	M. Emmanuel LACHAIZE Secrétaire de la région Vallée « Les Chabots » 49250 BRION	M. Dominique JANUS Membre du conseil « Les Ombrailles » 49150 LE GUEDENIAU

■ au titre des Jeunes Agriculteurs (J.A.) :

TITULAIRES	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
M. Yannick FORESTIER Secrétaire général adjoint Chemin de Malitourne « Le Landréa » 49220 THORIGNE- D'ANJOU	M. Frédéric BROSELLIER Secrétaire général 1, rue des Basses Arches 49320 BLAISON-GOHIER	M. Frédéric VINCENT Président J.A. « La Chevalerie » 49460 FENEU
M. Sébastien POITRINEAU Administrateur « La Vallée » 49310 VIHIERS	M. Maxime LAMBERT Administrateur « La Denillère » 49520 BOUILLE-MENARD	M. Stéphane HERVE Administrateur « La Pichonnière » 49800 ANDARD

■ au titre de la Coordination Rurale :

TITULAIRE	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
M. Patrick ROBICHON Trésorier « Le Loura » 49120 CHEMILLE	M. Etienne MOREAU Membre du bureau « La Logerie » 85610 LA BERNARDIERE	M. Mehdi CHESNEAU Membre du bureau « La Papinière » 49330 CHERRE
M. Jean-Marie LETHIELLEUX Vice-Président	Mme Pierrette AUBERT Secrétaire	M. Michel BOUTIN Membre du bureau

« La Bretellière » 49300 CHOLET	« La Halligonnière » 49220 VERN D'ANJOU	« L'Echasserie » 49120 CHEMILLE
------------------------------------	--	------------------------------------

■ au titre de la Confédération Paysanne :

TITULAIRES	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
M. Jacques ROY Membre du comité « La Guimbretière » 49450 ROUSSAY	M. Jean-Pierre CAILLEAU Membre du comité « Les Petites Noues » 49120 CHEMILLE	M. Philippe JAUNET Membre du comité « Les Brandes » 49360 YZERNAY

**Article 6 :** Sont nommés membres de la C.D.O.A. en qualité de représentants des salariés agricoles :

TITULAIRE	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
M. Jean-Pierre GUYOMARCH Membre de la CFDT 42, rue Saint-Jean 49800 SARRIGNE	M. Christian NICOLAS Membre de la CFDT 3, rue du Carrousel 49100 ANGERS	M. Didier BLANCHET Membre de la CFDT 8, rue Alexandre Peltekian 49300 CHOLET

**Article 7 :** Sont nommés membres de la C.D.O.A. en qualité de représentants de la distribution des produits agroalimentaires :

	TITULAIRES	Membre suppléant
Au titre de distribution des produits agroalimentaires : Industries agroalimentaires	Pas de désignation.	Pas de désignation.
Au titre du commerce indépendant de l'alimentation : Commerce indépendant de l'alimentation	M. Marcel BOISRAME Membre élu de la CCI d'Angers 12, rue du Marché 49220 LE LION-D'ANGERS	<i>Pas de désignation.</i>

**Article 8 :** Sont nommés membres de la C.D.O.A. en qualité de représentants du financement de l'agriculture :

TITULAIRE	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
Mme Marie-Noëlle BILLOTTE Administratrice « L'Ecotière » 49125 CHEFFES	M. Raymond VINCENT Administrateur « La Ratellerie » 49330 SCEAUX D'ANJOU	M. Jean-Denis LAMBERT Vice-Président « Le Plessis » 49390 VERNANTES

**Article 9 :** Sont nommés membres de la C.D.O.A. en qualité de représentants des fermiers-métayers :

TITULAIRE	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
M. Jacques LERIDON « Le Tertre » 49500 NYOISEAU	M. Raymond MESANGE « La Minotière » 49140 MARCE	M. Guy BRU « La Dionnière » 49220 VERN-D'ANJOU

**Article 10 :** Sont nommés membres de la C.D.O.A. en qualité de représentants des propriétaires agricoles :

TITULAIRE	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
M. Jean-Charles de la COCHETIERE « Château de Sennecé » 49630 MAZE	M. Olivier QUATREBARBES « la Grande Saulaie » 49220 CHAMBELLAY	M. Michel de TRESSEMANES-BRUNET DE SIMIANE Président « Les Carmes » 49440 CHALLAIN LA POTERHIE

**Article 11 :** Sont nommés membres de la C.D.O.A. en qualité de représentants de la propriété forestière :

TITULAIRE	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
M. Jean-Marc LACARELLE Président « Domaine d'Etiau » 49160 ST PHILBERT DU PEUPLE	M. Gilles de TERVES « Moulin de l'Eponnière » 49340 VEZINS	M. Hubert d'OYSONVILLE « L'Aunay Daffert » 49490 CHAVAINES

**Article 12 :** Sont nommés membres de la C.D.O.A. en qualité de représentants des associations agréées pour la protection de l'environnement :

TITULAIRES	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
M. Erwan GUILLOU Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) 8, rue des Gabares 49125 TIERCE	M. Gilles MOURGAUD Directeur de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) La Fardelière 49125 TIERCE	Mme Sophie JONVILLE La Sauvegarde de l'Anjou 4, rue Claude Debussy 49000 ANGERS
M. Jean-Paul SOUTIF Président de l'Association Etude des Equilibres Naturels » (EDEN) 1, Impasse des Lys 49400 ROU-MARSON	M. Edouard-Alain BIDAULT Association Etude des Equilibres Naturels (EDEN) « Les Basses Brosses » Bouchemaine – BP 50055 49072 BEAUCOUZE cedex	M. Nicolas BEAUMONT Association Etude des Equilibres Naturels (EDEN) « La Primaudière » 49370 VILLEMOSAN

**Article 13 :** Sont nommés membres de la C.D.O.A. en qualité de représentants de l'artisanat :

Membre TITULAIRE	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
M. Didier FARRIBAULT 15, rue de la Mairie 49520 BOUILLE-MENARD	M. Alphonse ANTIER 4, Square Cerisaie 4949070 BEAUCOUZE.	M. Jean-Louis RABEAU 28, rue du Hameau de la Fontaine 49000 ANGERS

**Article 14 :** Sont nommés membres de la C.D.O.A. en qualité de représentants des consommateurs :

TITULAIRE	1er membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
M. Daniel J.P. ROUX Président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir « Le Vallon » 49570 MONTJEAN S/LOIRE	M. Yannick GRELLARD Délégué de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir « Les Mandinières » 49370 VILLEMOSAN	M. Henri BOURGEON Administrateur de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir « Le Temps perdu » 49170 ST AUGUSTIN DES BOIS

**Article 15 :** Sont nommés membres de la C.D.O.A. en qualité de personnes qualifiées :

■ au titre de l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (A.D.A.S.E.A.) :

TITULAIRE	1er membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
M. Jean-Baptiste BRICARD Vice-président de l'ADASEA « Le Faradon » 49270 ST- LAURENT-DES-AUTELS	M. François ARTHUS « L'Ormeau » 49140 CORZE	Pas de désignation.

■ au titre de la Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (F.D. - CUMA) :

TITULAIRE	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
M. Stéphane DIARD Membre de FD-CUMA « Les Grandes Boudinières » 49800 ANDARD	M. Dominique GIRARD Président de FD - CUMA « Les Geais » 49360 MAULEVRIER	M. Claude POIRIER Membre de FD - CUMA « La Bouchéterie » 49390 VERNANTES

**Article 16 :** Sont nommés membres de la CDOA en qualité d'expert, sans droit de participer au vote :

	TITULAIRE	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
SAFER Maine-Océan	M. Gabriel AMIAUD Directeur départemental 5, allée des Chênes 49140 MARCE	Mme Anne-France POULARD Conseiller Foncier 150, route de Tiercé 49125 BRIOLLAY	M. Christophe BRUNET Conseiller Foncier 1, allée de la Closerie 72300 VION

	TITULAIRE	1 <sup>er</sup> membre suppléant	2 <sup>nd</sup> membre suppléant
Crédit Mutuel d'Anjou	M. Rémy VITOUR « Les Quatre Routes » 49330 SCEAUX D'ANJOU	M. Jean-Pierre LUDEAU « Le Bois » 49350 LES ROSIERS S/LOIRE	M. Jean-Louis BAZILLE 2067 route de Montreuil 49700 DOUE LA FONTAINE

**Article 17 :** La durée du mandat des membres nommés est fixée à trois ans à compter de la date du présent arrêté.

**Article 18 :** L'arrêté préfectoral SG/BCC n° 2006-552 du 5 juillet 2006 est abrogé.

**Article 19 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Fait à ANGERS, le 30 JUIN 2009

*Pour le Préfet,*  
Le Sous-Préfet de Saumur,  
Secrétaire général par intérim  
*Signé : Jean-Claude HERMET*

## **III - AVIS ET COMMUNIQUES**